

PREPARER LA RENTREE 2026-2027

LA RENTREE

LE JOUR DE LA RENTREE

<u>Petite section, Moyenne section et Grande section de maternelle :</u>

La rentrée se fera par demi-groupe (par ordre alphabétique du nom de famille).

Les noms avec particules sont classés à D.

La rentrée se fera sur la journée entière.

Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe **<u>avec leurs parents</u>** et leur maîtresse.

Les parents ne devront pas rester plus de 25 minutes dans la classe.

<u>En Petite section</u> :

De la lettre A à la lettre J (comprise) :
Rentrée des élèves le **mardi 1er septembre à 9h00.**
De la lettre K à la lettre Z :
Rentrée des élèves le **jeudi 3 septembre à 9h00.**

<u>En moyenne section</u> :

De la lettre A à la lettre G (comprise) :
Rentrée des élèves le **mardi 1er septembre à 8h45.**
De la lettre H à la lettre Z :
Rentrée des élèves le **jeudi 3 septembre à 8h45.**

<u>En grande section</u> :

De la lettre A à la lettre K (comprise) :
Rentrée des élèves le **mardi 1er septembre à 8h45.**
De la lettre K à la lettre Z :
Rentrée des élèves le **jeudi 3 septembre à 8h45.**

<u>Vendredi 4 septembre</u> :

Première journée en classe entière pour tous les élèves de maternelle.

<u>CP, CE1, CE2, CM1, CM2</u>

Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe **<u>seuls</u>** avec leur maîtresse.

Rentrée en classe entière

Le mardi 1er septembre à 8h25.

<u>La cantine, l'étude et la garderie</u> fonctionneront normalement dès le **mardi 1er septembre.**

DATES DE REUNION DES PARENTS

PS, MS, GS	Jeudi 3 septembre 2026 à 18h15 précises
CE2, CM1, CM2	Vendredi 4 septembre 2026 à 18h15 précises
CP, CE1	Lundi 7 septembre 2026 à 18h15 précises

LA RENTREE

LES FOURNITURES

L'école achète la majorité des fournitures scolaires nécessaires aux élèves. Grâce à des achats groupés, nous avons pu bénéficier de tarifs préférentiels.

Le coût de ces fournitures est évalué par classe et vous sera refacturé.

En complément, une liste de matériel restera à la charge des familles. Ce matériel devra être apporté par votre enfant le jour de la rentrée.
Vous pouvez consulter cette liste sur le site de l'école ou via le lien suivant : https://spc-paris.fr/fournitures/

Les fichiers (maternelles et primaire) sont commandés par l'école et seront refacturés.

Pour les classes de primaires seuls les manuels de lecture sont refacturés et resteront la propriété des élèves. Les autres manuels resteront la propriété de l'école. Pour ces derniers une contribution de 5 euros vous sera facturée.

INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les inscriptions se font directement auprès des prestataires du périscolaire. Vous trouverez les informations et bulletins d'inscription sur le site de l'école à partir du **lundi 29 juin 2026** dans l'onglet **« Après l'école ».**

Les places sont limitées et sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes.

INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions se font directement sur le site auprès du prestataire du centre de loisir JCB :

https://spc-paris.fr/le-centre-de-loisirs/

INSCRIPTION A LA NICOLAITE

Le patronage de la Nicolaïte de Chaillot (28 rue du bouquet de Longchamps-75116 Paris) propose aux enfants, à partir de 6 ans, une aide aux devoirs et de nombreuses activités extrascolaires après la classe et le mercredi. Un service de pedibus est assuré depuis l'école.

Les inscriptions se font directement sur le site auprès de la Nicolaïte de Chaillot :

https://www.nicolaite.com/

Contact : patronage@nicolaite.com

LES VACANCES

CALENDRIER SCOLAIRE 2026 2027

https://spc-paris.fr/dates-des-vacances-scolaires/

Rentrée des élèves	Mardi 1er septembre 2026 (du CP au CM2) Mardi 1er ou jeudi 3 septembre 2026 (pour les maternelles) **Selon l'ordre alphabétique**
Vacances de la Toussaint	Du jeudi 15 octobre 2026 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 2 novembre 2026 à 8h25.
Journée pédagogique	Le vendredi 16 octobre 2026 : les élèves n'auront pas école.
Armistice 1918	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2026 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 4 janvier 2027 à 8h25.
Vacances de février	Du jeudi 4 février 2027 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 22 février 2027 à 8h25.
Journée pédagogique	Le vendredi 5 février 2027 : les élèves n'auront pas école.
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de Pâques	Du vendredi 2 avril 2027 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 19 avril 2027 à 8h25.
WE de l'Ascension	Du mardi 4 mai 2027 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 10 mai 2027 à 8h25.
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Vacances d'été	Fin des cours le mardi 29 juin 2027 après la classe. **Il n'y aura ni étude ni garderie ce jour-là.**

VIE QUOTIDIENNE

RAPPEL DES HORAIRES DE CLASSE

	ACCUEIL DU MATIN	PAUSE DEJEUNER	ETUDE ET GARDERIE DU SOIR
Maternelles	8h15 – 8h25	11h45– 13h15	Garderie de 16h15 à 18h00
Primaires	8h15 – 8h25	12h00 -13h30	Récréation de 16h30 à 17h00 Etude17h00-18h00

Il n'est pas autorisé de venir chercher ou déposer son enfant en dehors des heures d'ouverture des portes de l'école.

LA CANTINE (modification possible des inscriptions dès le mardi 25/08/26)

Vos enfants pourront déjeuner à la cantine dès le mardi 1er septembre.

Attention : En maternelle, bien prévenir les enseignantes que votre enfant déjeune à la cantine dès le premier jour d'école.

Lors de l'inscription/réinscription vous avez coché les jours de cantine souhaités. Si vous voulez faire des changements pour les repas réguliers vous pouvez le faire en allant dans votre compte "Ecole Directe" à partir du mardi 25 août (voir procédure Ecole Directe dans ce document).

Si un PAI est nécessaire, veuillez vous reporter à cette rubrique dans les pages suivantes.

Les repas exceptionnels sont à régler directement sur Ecole Directe (via le porte-monnaie). Les enseignantes et le secrétariat doivent être avertis par message via Ecole Directe.

VIE QUOTIDIENNE

L'ETUDE (modification possible des inscriptions dès le mardi 25/08/26)

L'étude est organisée dès le mardi 1er septembre 2026.

Les élèves doivent prévoir leur goûter.

Lors de l'inscription/réinscription vous avez coché les jours d'étude souhaités. Si vous voulez faire des changements vous pouvez le faire en allant dans votre compte "Ecole Directe" à partir du mardi 25 août (voir procédure Ecole Directe dans ce document).

Voir les conditions d'étude en cliquant sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/letude/

Les études exceptionnelles sont à régler directement sur Ecole Directe (via le porte-monnaie). Les enseignantes et le secrétariat doivent être avertis par message via Ecole Directe.

LA GARDERIE (modification possible des inscriptions dès le mardi 25/08/26)

La garderie est organisée dès le mardi 1er septembre 2026.

L'école fournit quotidiennement le goûter des élèves de maternelle qui restent à la garderie.

Lors de l'inscription/réinscription vous avez coché les jours de garderie souhaités. Si vous voulez faire des changements vous pouvez le faire en allant dans votre compte "Ecole Directe" à partir du mardi 25 août (voir procédure Ecole Directe dans ce document).

Voir les conditions de garderie en cliquant sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/la-garderie/

Les garderies exceptionnelles sont à régler directement sur Ecole Directe (via le porte-monnaie). Les enseignantes et le secrétariat doivent être avertis par message via Ecole Directe.

LES ABSENCES ET LES RETARDS

En cas d'absence, veuillez informer l'enseignante par mail via Ecole Directe et mettre le secrétariat en copie

le matin à 8h45 au plus tard.

Nous vous rappelons que lors des vacances, les départs anticipés et les retours décalés ne sont pas acceptés.

VIE QUOTIDIENNE

LA TENUE VESTIMENTAIRE

LA TENUE DE SAINT PIERRE DE CHAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES DE LA PS AU CM2.

Le Tablier :
Les tabliers commandés avant le 30 juin seront livrés à l'école et distribués par les enseignantes le jour de la rentrée.
Vous trouverez les informations de commande chez « Bobine » en allant sur le site de l'école :

https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/

Les vêtements :
- Pantalons, bermudas, jupes, robes doivent être bleu marine unis et sans motif.
- Le jean est autorisé s'il est bleu marine (couleur « « brut).
- Les pulls doivent être sans capuche et sans motif.
- Les collants et chaussettes doivent être bleu marine et sans motifs.
- Les manteaux doivent être sobres, unis et de couleur sombre.
- Les chaussures doivent être sobres (marron, bleu-marine ou blanches).

Sont refusés :

- Les débardeurs
- Les mini jupes
- Les leggings
- Les shorts courts
- Les robes « bain de soleil »,
- Les jupes en tulle
- Les tissus brillants, à sequins, à paillettes
- Les pulls à capuche
- Les hauts à bretelles
- Les chaussures clignotantes, à paillettes, à talons, type « crocs », type mules.
- Et toute autre tenue qui ne serait pas en accord avec celle demandée.

Pour le sport :

Le tee-shirt de sport de l'école est obligatoire pour les élèves du CP au CM2 le mardi, jour du sport.
Il est à commander chez « Bobine ».
https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/
Pour le bas, seuls les joggings ou bermudas **bleu marine** (coupés au-dessus du genou) sont autorisés. Les leggings et shorts sont interdits.
Les tenues de sport ne sont pas autorisées en dehors du jour de sport (le mardi).

ECOLE DIRECTE

Ecole Directe est une plateforme numérique de travail.

Ce portail permet la communication de messages et de documents entre les parents, les enseignants et l'école.

Toutes les familles ont leurs codes d'accès à Ecole Directe.

Sur ce portail, dans votre espace famille, vous trouverez vos factures, votre situation financière (règlement des études, garderies ou repas exceptionnels), mais également des documents tels que les certificats de scolarité.

Les enseignantes sont joignables uniquement par mails professionnels via Ecole Directe.

Le secrétariat est également joignable via Ecole Directe (ou téléphone au 01 47 23 95 09).

PROCEDURE POUR MODIFIER VOS COODONNEES SUR ECOLE DIRECTE

Pour effectuer ces modifications, vous devrez :

1. Vous connecter sur le site Ecole Directe.
2. Allez dans le menu (à gauche) et cliquez sur « vos informations » (icône carte de visite).
3. Pour indiquer un changement de coordonnées, corriger la fiche famille qui apparaît en cliquant sur "demander une modification" puis sur "envoyer la demande de modification" pour la transmettre à l'établissement.

POUR MODIFIER LES INSCRIPTIONS CANTINE / ETUDE / GARDERIE SUR ECOLE DIRECTE

Pour effectuer des modifications d'inscription à la cantine ou étude ou garderie en début d'année scolaire :

1. Vous connecter sur le site Ecole Directe.
2. Allez dans le menu (à gauche) et cliquez sur « vos informations » (icône carte de visite).
3. Cliquez sur le lien « vos enfants »
4. Cliquez sur « demander une modification »
5. Cliquez sur "régime" et choisir le nombre de jours
6. Cochez ensuite les cases correspondantes.
7. Pour transmettre les informations à l'établissement, cliquer sur "envoyer la demande".

Les modifications à la restauration, l'étude ou la garderie seront possibles à partir du mardi 25 août 2026.

Veillez à corriger, si besoin, vos choix avant la rentrée.

Vous aurez la possibilité de modifier vos choix sur Ecole Directe jusqu'au vendredi 18 septembre 2026. Passé ce délai vous n'aurez plus d'accès.

ECOLE DIRECTE

POUR TELECHARGER UN CERTIFICAT DE SCOLARITE SUR ECOLE

1. Vous connecter sur le site Ecole Directe.
2. Aller dans le menu (à gauche) et cliquez sur « documents ».
3. Cliquez sur le certificat de scolarité de votre enfant pour le télécharger dès que celui-ci sera disponible.

ACCEDER A VOTRE SITUATION FINANCIERE ET MOYENS DE PAIEMENTS

1. Vous connecter sur le site Ecole Directe.
2. Aller dans le menu (à gauche) et cliquez sur « Situation financière ».
3. Vous accèderez à votre compte/votre porte-monnaie/vos factures/vos moyens de paiements

Vous pouvez aussi directement faire des paiements en ligne pour les repas, études ou garderies exceptionnels en cliquant sur « paiement en ligne ».

PASTORALE

LE CATECHISME, LA CULTURE RELIGIEUSE, L'EVEIL A LA FOI

Vous trouverez sur ce lien les informations relatives au catéchisme, l'éveil à la foi et la culture religieuse.

https://spc-paris.fr/catechese/

Le catéchisme pour les CE2, CM1 et CM2 se déroulera désormais à l'école.

Les élèves sont accompagnés par le Père Lefevre Pontalis, curé de la paroisse, Marie-Alix Gentilhomme, responsable de la pastorale et les parents catéchistes qui ont à cœur de leur transmettre leur foi vivante et profonde.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour étoffer cette équipe de catéchistes !

Si vous décidez de vous engager veuillez contacter Marie-Alix Gentilhomme par mail :

catechesechaillot@eglise-chaillot.com .

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement.

APEL

L'APEL : ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Tout au long de l'année scolaire, de nombreux parents apportent leur aide et leur contribution pour offrir aux enfants des moments magiques.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'APEL sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/apel/

Nous sommes ravis de vous accueillir dans un cadre chaleureux. Alors, n'hésitez pas à intégrer l'équipe !

Si vous décidez de vous engager veuillez contacter la Présidente, Marie-Christine Thonier par mail :

apelstpierredechaillot@gmail.com

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement

DOCUMENTS DIVERS

LES REGLEMENTS INTERIEUR ET FINANCIER DE L'ECOLE

Retrouvez le règlement intérieur sur le site de l'école :

https://spc-paris.fr/le-reglement-interieur/

https://spc-paris.fr/tarifs-des-scolarites/

PAI : PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE POUR RAISON DE SANTE pour

Il s'agit d'un document officiel mis en place pour permettre à un élève présentant des problèmes de santé (maladie chronique, allergie, intolérance alimentaire, etc.) d'être accueilli dans les meilleures conditions à l'école.

Le PAI précise notamment :

- Les traitements ou soins à administrer pendant le temps scolaire,
- Les régimes alimentaires particuliers,
- Les aménagements nécessaires (ex. : dispense de certaines activités, mise à disposition d'un matériel spécifique).

Il est établi à la demande de la famille, en concertation avec le médecin scolaire, l'équipe éducative, et parfois un médecin référent (pédiatre, allergologue…).

https://eduscol.education.fr/document/7748/download?Attachment

Si nécessaire, il faudra nous retourner ce document dès la rentrée avec, le cas échéant, l'ordonnance et les médicaments dans une trousse au nom de l'enfant.

L'ASSURANCE

Une assurance scolaire globale est souscrite par l'école auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Cette assurance est facturée automatiquement à tous les élèves. Il n'est donc pas utile de souscrire à une assurance scolaire individuelle.

L'attestation est téléchargeable sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/assurance/

IMPERATIF : DOCUMENTSA RAPPORTER A LA RENTREE

Les trois documents suivants sont à imprimer et à rapporter **impérativement** le jour de la rentrée à l'enseignante de votre enfant.



AUTORISATION PARENTALES 2026-2027

ECOLE SAINT PIERRE DE CHAILLOT

MONSIEUR / MADAME (nom et prénom) :

.....

PARENTS DE (nom et prénom) :

.....

CLASSE : .....

☐ Certifie que mon enfant est apte à pratiquer les activités sportives réservées au cadre scolaire. Le cas échéant, fournir un certificat médical n'autorisant pas la pratique du sport.

☐ Autorise mon enfant à sortir seul de l'établissement aux heures habituelles de sortie **(CM uniquement) : 12h00 / 16h30 / 18h00 (entourer le/les horaires autorisés)**

☐ Autorise les personnes suivantes à quitter l'établissement avec mon enfant aux heures habituelles de sortie.

NOM et PRENOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TELEPHONE

Paris, le ..... **Signature** :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2026-2027

ECOLE SAINT PIERRE DE CHAILLOT

(Cette fiche est confidentielle et sera utilisée en cas d'urgence médicale)

1- ENFANT

NOM : ……

PRENOM : ……

DATE DE NAISSANCE : ……

CLASSE : ……

2- PARENTS

PERE : ……

Numéro de portable : ……

MERE : ……

Numéro de portable : ……

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (si les parents ne peuvent pas être joints) :

Nom : …… Portable : ……

3- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Nom du médecin traitant : ……

Numéro de téléphone : ……

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui ☐ Non ☐

A-t-il un PAI ? Oui ☐ Non ☐

Si oui joindre le PAI (à télécharger sur le site de l'école) ; une ordonnance récente et les médicaments (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).*

Aucun médicament ne pourra être pris sans PAI.

NOM……

Parent de……

Atteste que les vaccins obligatoires de mon enfant sont à jour et de l'exactitude des renseignements donnés.

Date et signature du représentant légal :

INSCRIPTION AU CATECHISME 2026–2027

ECOLE SAINT PIERRE DE CHAILLOT

ETAT CIVIL DE L'ENFANT

Nom : ..... **Prénom :** ..... **Né(e) le** : ..... /..... /.....

En classe de : ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Parents ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

PERE : Nom et prénom : .....

Situation professionnelle : .....

Adresse : .....

Tél : ..... **Mail :** .....

MERE : Nom et prénom : .....

Situation professionnelle : .....

Adresse : .....

Tél : ..... **Mail :** .....

Situation familiale des parents : mariés ☐ séparés ☐ divorcés ☐ célibataires ☐ autre situation ☐

Frères et sœurs : prénom et âges : .....

.....

SACREMENTS REÇUS/DEMANDES

Votre enfant est-il baptisé ? oui ☐ non ☐ Si oui, date : ..... Paroisse : .....

Si oui joindre obligatoirement un certificat de baptême en CM1

Si non désire-t-il être baptisé ? oui ☐ non ☐ (si oui prendre RV avec la paroisse 01 47 20 12 33)

Votre enfant a-t 'il fait sa première communion ? oui ☐ non ☐

Si non désire-t-il être faire sa première communion oui ☐ non ☐

Nom de la paroisse du domicile : .....

Nous autorisons / nous n'autorisons pas la diffusion de photos prises dans le cadre du catéchisme (site Internet de la paroisse, publications, reportages)

Fait à Paris, le

Signature du représentant légal de l'enfant :